

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE SEANCE DU : 3 AVRIL 2023
DELIBERATION N° : 1
RAPPORTEUR : M. BOILEAU

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Joël LAMY, conseiller municipal élu lors du scrutin du 15 mars 2020 sur la liste «Ludres Avenir », nous a malheureusement quitté le 22 mars 2023. La commune tient à souligner son investissement sans faille depuis 2008 et son travail constant pour le service public. Joël LAMY était un élu particulièrement ouvert et bienveillant et faisait preuve d'un état d'esprit exemplaire.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet en a été avisé par lettre du 23 mars 2023.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, le ou la candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé(e) à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Le candidat suivant de la liste précitée est Monsieur Claude VAUTHIER. Il est à noter que celui-ci en a été informé par courrier en date du 23 mars 2023 envoyé en lettre recommandé avec AR le 24 mars 2023. Il est régulièrement convoqué à la présente séance. En conséquence, Monsieur le Maire installe l'intéressé dans sa fonction de conseiller municipal, candidat sur la liste « Ludres Avenir ».

Monsieur Claude VAUTHIER aura la possibilité de ne pas accepter de devenir conseiller municipal. Dans ce cas, il devra en informer la commune expressément.

La Charte de l'élu local, qui a été présentée lors du conseil municipal du 25 mai 2020, lui a été transmise avec l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil Municipal

- prend acte de l'installation de Monsieur Claude VAUTHIER en tant que nouveau conseiller municipal.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Benoît PICARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

M. PECHINE Patrick
Mme ROCHON Marie
M. VAUTHIER Claude

avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre
Mme RAVON Véronique
M. DUSSAULX Xavier

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 4 Avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 28 Mars 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU